

Karlsruhe, 23.02.2024

Objet : Avenant n° 3 à la Convention de subvention n° 957751 - integRatEd Solutions for PPositive eNergy and reSilient CitiEs - projet RESPONSE (Solutions intégrées pour une énergie positive et des villes résilientes)

Chers membres du Conseil plénier du Consortium,

Conformément aux articles 6.2.3 et 6.3.1.2 de la Convention de consortium, nous avons besoin de l'accord des membres du Conseil plénier du Consortium (CPC) pour modifier la Convention de subvention n° 957751. Par conséquent, je demande, au nom du Consortium, de modifier la Convention de subvention comme suit :

(À noter : conformément à la Convention de subvention, le CPC est composé des 55 représentants des parties ainsi que des membres du Comité de pilotage du projet (CPP) et des responsables de Work Packages (WP). Toutefois, la Convention de subvention ajoute qu'un représentant de chaque Bénéficiaire participera au CPC responsable de la majeure partie du travail. Je vous invite donc à respecter la procédure suivante).

1. Accusé de réception

Conformément aux règles de quorum établies par l'article 6.2.3.1 et l'article 11.3 de la Convention de consortium, il s'agit d'un vote formel, et nous demandons donc que chaque membre fasse parvenir par e-mail un accusé de réception, même s'il ne vote pas :

(si vous avez plusieurs mandats, par exemple, membre du Comité de pilotage du projet et responsable de Work Package, je vous demande d'accuser réception de chacun de vos mandats)

« Par la présente, j'accuse réception de votre communication du 23.02.2024 concernant l'amendement n° 3 à la Convention de subvention n° 957751 (en ma qualité de membre du CPP et de responsable de WP, par exemple) ».

Attention : nous vous demandons d'envoyer l'accusé de réception aux deux adresses e-mail suivantes :

- monjur.murshed@eifer.org

- jessica.pradelles@eifer.org

2. Vote

Conformément à l'article 6.2.3.4. de la Convention de consortium, la décision est prise à la majorité des 2/3 des voix exprimées.

Cependant, la Convention de subvention stipule qu'« une personne représentative de chaque Bénéficiaire participera au CPC et prendra en charge la majorité du travail » (page 193, partie B). Je demande ensuite aux membres du CPC appartenant à la même structure (représentant du parti + membre CPP et/ou responsable de WP) de convenir d'un vote commun. Le résultat de ce vote doit être communiqué par le représentant de parti.

Chaque représentant de parti dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception de cet e-mail pour voter, à savoir **jusqu'au 09.03.2024** au plus tard. Après cette date, aucun autre vote ne sera pris en compte.

Attention : si vous ne savez pas si vous êtes le représentant d'un parti, vous pouvez trouver la liste des représentants dans le dépôt TEAMS du projet ([ici](#)).

Les modifications suivantes ont été introduites dans le CPP le 11.10.2023 et dans le CPC le 31.01.2024.

WP3 :

- Les T3.3 et D3.7 seront reportés de M36 à M42 (mars 2024) en raison du délai supplémentaire nécessaire à l'intégration de l'EI 4.1.2 (Base de données partagée) avec l'EI 4.1.4 (Indicateurs avancés : température, qualité de l'air, énergie et GES, IA hybride) et l'EI 4.1.5 (Tableau de bord énergie-climat).
- Dans le cadre de la tâche T3.4, la mise en œuvre de la SI 4.2 – Stations de recharge V2G à Turku – sera retardée pour plusieurs raisons. Par conséquent, la T3.4 et le livrable L3.8 associés seront reportés de septembre 2023 (M36) à avril 2024 (M43).

WP4 :

- Dans le cadre de la tâche T4.1, le L4.13 sera divisé en deux versions : la première version, à savoir L4.13, a été livrée en M24 (comme convenu dans la CS), et la seconde version L4.13 sera livrée en M42 (mars 2024). Cela permet de rendre compte des enseignements tirés à l'issue de la mise en œuvre des EI.
- Dans le cadre de la tâche T4.5, le L4.5 sera reporté de M30 à M36 (septembre 2023) pour permettre l'inclusion d'expériences de collaboration commerciale et approfondir le résultat.
- Dans le cadre de la tâche T4.6, les L4.11 (M36) et L4.7 (M48) seront fusionnés en un seul livrable L4.11 et seront soumis en M42 (mars 2024). Ainsi, la demande des villes phares (Lighthouse Cities - LHC) de lancer des défis d'innovation ouverte à partir de M25 est prise en compte.

WP5 :

- Dans le cadre de la tâche T5.2, le L5.8 sera reporté de M30 à M36 (septembre 2023) pour inclure tous les résultats attendus définis pour cette tâche.
- Dans le cadre de la tâche T5.3, le L5.9 sera reporté de M30 à M36 (septembre 2023) pour inclure tous les résultats attendus définis pour cette tâche.
- Les T5.5 et L5.11 seront reportés de M36 à M38 (novembre 2023) afin d'inclure les informations des L5.8 et L5.9.

WP6 :

- La tâche et les livrables associés tels que T6.2 & L6.9, T6.3 & 6.10, T6.4 & L6.11 liés à la mise en œuvre de certaines Solutions intégrées (SI) à Turku seront reportés de M36 à M42 (mars 2024). Cela permettra d'appréhender la mise en œuvre (retardée) de ces SI.
- Dans le cadre de la tâche T6.6, le L6.7 sera reporté de M36 à M42 (mars 2024) afin de mieux refléter les enseignements tirés pendant toute la phase de mise en œuvre et de s'aligner sur d'autres tâches et produits livrables.
- Le bénéficiaire #54 KEMIWATT a décidé de se retirer du projet. Cela aura une incidence sur la

mise en œuvre de systèmes de stockage de secondes batteries (EI 3.1.2). Son départ sera compensé par l'augmentation de systèmes de batteries fournis par le Bénéficiaire # 55 SIREA, afin de ne pas changer la capacité totale (à savoir une capacité de 510 kWh). SIREA reprendra les responsabilités et le financement précédemment attribués à KEMIWATT. Ces modifications du programme, à savoir le changement de taille du conteneur de la batterie, nécessitent une modification du permis de construire et un examen par le service de lutte contre l'incendie. Ce retard est aggravé par les difficultés d'installation sur le site d'une école (pendant les vacances scolaires). Pour ces raisons, les batteries devraient être mises en service en mars 2024.

WP7 :

- La tâche et les livrables associés tels que T7.2 & L7.9, T7.3 & L7.10, T7.4 & L7.11 liés à la mise en œuvre de certaines Solutions intégrées (SI) à Turku seront reportés de M36 à M42 (mars 2024). Cela permettra d'appréhender la mise en œuvre (retardée) de ces SI.
- Dans le cadre de la tâche T7.6, le L7.7 sera reporté de M36 à M42 (mars 2024) afin de mieux refléter les enseignements tirés pendant toute la phase de mise en œuvre et de s'aligner sur d'autres tâches et produits livrables.

WP8 :

- Dans le cadre de la tâche T8.2, le délai de L8.9 sera prolongé de M30 à M33 (juin 2023) afin d'inclure les enseignements tirés des livrables Feuille de route Réplication Villes Suiveuses, Planification et Vision d'une ville audacieuse (L8.3-8.8).
- La T8.2 sera prolongée de M33 à M54 (mars 2025) pour permettre la poursuite de ses activités en parallèle du développement de la feuille de route, ainsi que leur achèvement 6 mois avant la fin des autres tâches de réplification sur les feuilles de route et les visions de villes audacieuses.

WP10 :

- Dans le cadre de la tâche T10.5, 4 livrables seront fusionnés en 2 lots, c'est-à-dire que les livrables L10.6 et L10.7 (attendus pour M48) seront regroupés sous *L10.# : Rapport de conception et d'analyse de 4GDH pour la transition et la décarbonisation des réseaux de chaleur urbains V1 [48]*. Par ailleurs, les livrables L10.13 et D10.14 (prévus pour M60) seront regroupés sous *L10.# : Rapport de conception et d'analyse de 4GDH pour la transition et la décarbonisation des réseaux de chauffage urbain - V2 [60]*. Dans les deux cas, les deux nouveaux livrables proposés (V1 et V2) comprendraient deux parties : (a) Présentation d'un cadre d'évaluation qui aidera les villes phares, les villes associées et d'autres villes à identifier et à évaluer les options de modernisation pour passer à des réseaux de chauffage urbain de 4e génération en évaluant l'impact positif pour leurs réseaux de chauffage urbain en termes de fourniture de chauffage, d'efficacité énergétique et de rentabilité ; et (b) Présentation d'au moins deux études de cas (Dijon et Turku) appliquant le cadre d'évaluation visant à moderniser leur réseau de chauffage urbain, y compris les mesures mises en œuvre, les résultats contrôlés ainsi que les résultats techniques et non techniques et les conclusions.

Transfert budgétaire :

- **Transfert budgétaire de UP4North à Bruxelles**

Le bénéficiaire #39 UP4N transfèrera un total de 62 500 € de contribution de l'UE au bénéficiaire #38 Ville de Bruxelles pour confier l'une des études de faisabilité de la tâche T8.3 à une société

externe, qui la réalisera par le biais d'un processus de marché public (catégorie de coût de sous-traitance). L'étude analysera la faisabilité d'une solution similaire à l'EI 4.1.3 « Dashboard multi-énergies pour les blocs d'énergie positive » piloté à Dijon, dans le but de suivre la positivité énergétique du futur quartier à énergie positive (PED). Il se concentrera en particulier sur les exigences en termes de collecte de données et d'infrastructure (numérique), ainsi que sur les aspects juridiques.

- **Transfert budgétaire de KEMIWATT (départ) à SIREA**

Conformément au plan d'atténuation résultant du départ de KEMIWATT, la tâche T6.4 du WP6 « Mise en œuvre du stockage durable de l'énergie à Dijon (TA#3) » est reprise par SIREA (Bénéficiaire #55) et le budget de KEMIWATT (139 750 € maximum - Montant de la subvention 97 825 €) sera transféré à SIREA pour financer les batteries et l'équipement électrique nécessaires.

- **Transfert budgétaire de EORDAIA vers CERTH**

Le bénéficiaire #43 EORDAIA (ville de Ptolemaida) transférera 33 375 € de son budget au Bénéficiaire #47 CERTH afin de réaliser certaines des tâches dans différents WP initialement prévus pour EORDAIA. Le nouveau budget de EORDAIA s'élève désormais à 88 125 € et celui de CERTH à 1 303 750 €.

Commentaires : ce transfert est uniquement donné pour information. Aucun AMD n'est requis, car les changements de ressources doivent être expliqués dans le rapport périodique.

Toutes les autres dispositions de la Convention de subvention et de ses annexes restent inchangées. La Subvention globale du projet reste inchangée.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Monjur Murshed

Abréviations :

CPC : Conseil plénier du Consortium

CPP : Comité de pilotage du projet

CS : Convention de subvention

L : Livrable

M : Mois

T : Tâche

SI : Solution intégrée

EI : Élément innovant

AMD : Amendement